



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 19/12/2024

Séance du 12 décembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 05 décembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 21), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 13), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 13), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 3), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 21), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 14), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 13), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 3), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE

Étaient absents :

M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Christophe LIME, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 21), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 21), Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

OBJET : 43 - Fourniture de jeux, jouets, matériel de loisirs créatifs et de matériel de motricité - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Délibération n° 007789

Fourniture de jeux, jouets, matériel de loisirs créatifs et de matériel de motricité - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Rapporteur : Mme Claudine CAULET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°3	27/11/2024	Favorable unanime

Résumé :

L'accord-cadre en cours relatif à la fourniture de jeux et jouets (trois lots) arrive à échéance le 30 avril 2025. Il y a donc lieu de relancer une procédure de consultation des entreprises. Cet accord-cadre est destiné à répondre aux besoins des élèves scolarisés en école maternelle et élémentaire et des enfants accueillis dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de Besançon. Il répond également aux besoins d'autres directions municipales (Petite enfance, Vie des Quartiers...)

L'accord-cadre en cours relatif à la fourniture de jeux et jouets (trois lots) arrive à échéance le 30 avril 2025. Cet accord-cadre est destiné à répondre en priorité aux besoins des élèves scolarisés en école maternelle et élémentaire et des enfants accueillis dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de Besançon. Cet accord-cadre doit également répondre aux besoins d'autres directions municipales (Petite enfance, Vie des Quartiers...).

Il est donc proposé de lancer une consultation sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum par lot. La procédure proposée est celle de l'appel d'offres ouvert prévue aux articles L2124-2, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée de un an à compter du 1^{er} mai 2025, reconductible trois fois un an soit une durée maximale de quatre ans. L'accord-cadre sera décomposé en trois lots, chaque lot étant attribué à deux titulaires maximum.

Chaque lot comprend des fournitures destinées aux élèves dans le cadre des activités à l'école mais aussi sur les temps périscolaires et aux enfants des EAJE.

- Lot n° 1 : jeux et jouets pour le temps scolaire et les temps périscolaires, et matériel d'éveil pour les 0-3 ans dont le montant annuel maximum est fixé à 100 000 euros HT.
- Lot n° 2 : matériel pour loisirs créatifs dont le montant annuel maximum est fixé à 90 000 euros HT.
- Lot n° 3 : matériel de motricité et de sport scolaire dont le montant annuel maximum est fixé à 35 000 euros HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les lots n° 1 et n° 2 de cet accord-cadre avec les attributaires qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres ; le lot n° 3 relevant, quant à lui, au vu de son montant maximum, de la délégation du Conseil Municipal à la Maire par délibération en date du 20 mai 2021.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Françoise PRESSE
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT